

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT-SEPT MARS les membres du CONSEIL MUNICIPAL ont été convoqués par monsieur le maire sortant, conformément à l'article L. 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour délibérer sur les affaires ci-après :

	INSTALLATION
	Appel nominal et quorum
	Désignation du secrétaire de séance
	Élection du Maire
	Détermination du nombre d'adjoints
	Élection Des Adjoints
	Lecture de la Charte de l'Élu Local et information selon laquelle ils ont été destinataires par mail, des conditions d'exercice des mandats municipaux (extrait du CGCT)
	Clôture du Procès-Verbal

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT-SEPT MARS, à 18 heures et 30 minutes, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 35, à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 23/03/2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Fabien RUET, Christian SAUBADU, Julie TEJERIZO, Philippe MALLARD, Christine FRANCOIS, François DUHANT, Sandrine HALTER, Roger AUBRY, Séverine PONS, Laurent PESLERBE, Nathalie BRULIN, Jean-Luc MARCILLAC, Daniel GRUNTZ, Thierry LARELLE, Héléne CORMIER, Catherine TAVEAU, Mariëlle MARTIGNAGO-DUVERT, Jacqueline SIMONNET, Valérie BOURNAZEL, Farid EL KADI, Héléne LEHMANN, Julien CHOUET, Romuald PIVETEAU, Agathe SAUMET-ROCHE, Tom PHILIPPE, Gaëlle SCHNEIDER, Christophe ROUSSEAU, Laurence ROUAN, Jonathan PRIOLEAUD, François CORNET, Vanessa GOGUILLON, Christian GERARD, Thierry ROUX, Joaquina WEINBERG, Fabien MARTY

INSTALLATION

INTERVENTION

M. PRIOLEAUD : « Mesdames Messieurs, nous voici aux termes de 6 années de mandat, 6 belles années passées ensemble, à gérer la Ville que l'on aime tant, Bergerac. Notre engagement et notre présence sur le terrain nous ont permis plusieurs actions : du développement de Quai Cyrano au Centre d'Art de la Photographie, du pôle culturel Dordonha tant apprécié par les enfants que les familles à des nouveaux équipements sportifs, le stade d'athlétisme, le couvert de pétanque, le dojo de judo, le vestiaire à la Catte, la salle de boxe à Naillac ; sans omettre l'attractivité et le bien vivre avec la Traverse, la Maison des associations Joséphine Baker, le centre évènementiel L'Espace Etincelle, le jardin de l'Hôtel de Ville ou encore la halle du marché couvert. Et enfin, le travail pour tous : des seniors, avec la rénovation des résidences autonomie, aux plus jeunes, avec le plan école ou encore la création du campus connecté pour des études supérieures à distance. Je remercie tous les élus qui, pendant 6 ans, ont travaillé, mis leur vie personnelle et professionnelle entre parenthèses pour accomplir la mission confiée par les Bergeracois. Un maire n'est jamais seul. Nous avons pendant 6 ans joué collectif. Malgré la charge de travail et les responsabilités, chaque jour, je suis venu à la Mairie avec plaisir, j'ai travaillé les dossiers et assisté aux multiples réunions avec passion. Je veux ici remercier tous les agents de la Ville et de la CAB. Là où l'élu porte la volonté politique, les agents sont les artisans. Nous sommes reconnaissants de leur dévouement, de leur implication, de leurs conseils, et de la qualité du service public rendu. Je souhaite aussi remercier tous les concitoyens qui nous ont fait confiance pendant ces 6 années. C'est aussi grâce à eux, grâce à leur confiance qu'on a pu mener actions et projets structurants. Je remercie toutes les associations bergeracoises, elles sont la richesse de notre Ville, elles permettent le lien social entre générations et la transmission des savoirs. Je remercie toutes les entreprises, les porteurs de projets, les investisseurs qui s'intéressent enfin à Bergerac. Nous avons su réveiller la belle endormie. Ce mandat a été celui du retour de la proximité et du dialogue citoyen : réunions de quartier, opérations pied d'immeuble, cafés commerces, conseils de quartier, la grande consultation, l'étude de l'aménagement des berges de la Dordogne, en sont des exemples. Enfin, je vous remercie toutes et tous pour

votre engagement dans cette campagne et vous félicite pour votre élection. Je vous invite tous à passer à l'action en pensant à notre Ville, celle qui nous est chère et qui a beaucoup de panache, Bergerac. Merci à tous. (applaudissements) Je laisse maintenant le doyen d'âge, Monsieur Jean-Luc MARCILLAC, pour présider l'élection du Maire. »

APPEL NOMINAL ET QUORUM

INTERVENTION

M. MARCILLAC : « Bonsoir Mesdames, bonsoir Mesdemoiselles, bonsoir Messieurs. La tradition veut que ce soit le doyen de la liste éligible qui préside cette séance d'installation. Quelle ne fut pas ma surprise lorsque Fabien m'a annoncé que c'était moi. Je dois reconnaître avoir pris un petit coup de vieux et mesuré comme le temps passe vite. Cela dit, sachez que c'est un honneur pour moi de présider cette séance. En premier lieu, je souhaitais rendre hommage à la précédente municipalité pour le travail accompli. Et je peux vous assurer que nous saurons, nous aussi, beaucoup travailler, mais différemment. Nous pouvons ne pas être d'accord sur notre façon de penser, mais les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité de notre République laïque imposent le respect et la dignité. L'alternance politique est et reste le poumon de la démocratie. Merci de votre attention.

Alors l'ordre du jour, nous allons faire l'appel nominal pour le quorum :

Fabien RUET, Julie TEJERIZO, Jean-Luc MARCILLAC, Catherine TAVEAU, Daniel GRUNTZ, Hélène LEHMANN, Julien CHOUET, Hélène CORMIER, Tom PHILIPPE, Jacqueline SIMONNET, Roger AUBRY, Sandrine HALTER, Christian SAUBADU, Agathe SAUMET-ROCHE, Farid EL KADI, Gaëlle SCHNEIDER, Thierry LARELLE, Christine FRANCOIS, Philippe MALLARD, Valérie BOURNAZEL, François DUHANT, Séverine PONS, Laurent PESLERBE, Nathalie BRULIN, Romuald PIVETEAU, Marielle MARTIGNAGO DUVERT, Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Christophe ROUSSEAU, Joaquina WEINBERG, Fabien MARTY, Christian GERARD, Vanessa GOGUILLON, François CORNET, Thierry ROUX. »

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

PRÉSENTATION / INTERVENTION

M. MARCILLAC : « Je vais vous proposer un secrétaire de séance qui sera Roger AUBRY. »

ELECTION DU MAIRE PRÉSIDIÉE PAR LE DOYEN D'ÂGE

INTERVENTION

M. MARCILLAC : « Nous allons procéder à l'élection du Maire. En application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Pour la constitution du bureau, nous allons nommer deux assesseurs, qui sont en l'occurrence les deux plus jeunes du Conseil Municipal. J'ai nommé Gaëlle SCHNEIDER et Christian GERARD. Est-ce qu'il y a des candidatures pour remplacer ces assesseurs ? (hors micro) Oui, tu as la parole Julie. »

MME TEJERIZO : « Bonsoir à toutes et tous. Avant d'annoncer notre proposition de candidature pour le poste de Maire, j'entretiens un petit suspens, au nom de tous les colistiers de Bergerac au Quotidien, je tiens tout d'abord à saluer l'ensemble des électrices et électeurs qui ont participé à ce scrutin municipal. Tous les votes, je dis bien tous, nous obligent à être à la hauteur des attentes qui sont si nombreuses sur notre Ville. On ne peut pas ignorer le contexte particulièrement difficile dans lequel cette élection s'est inscrite. Il est marqué par des guerres et des tensions internationales. En France également, nous vivons une période de profondes crises, elles sont sociales, environnementales, économiques, politiques, une crise de régime également. Cette instabilité dans le monde et dans notre pays peut nous paraître lointaine, abstraite, hors de portée. Pourtant, ces troubles nationaux et internationaux ne sont pas sans conséquences sur nos quotidiens. Les Français, comme les Bergeracoises et Bergeracois, sont confrontés à la précarité, à la perte de pouvoir d'achat, à la crise du logement, à la casse des services publics, au dérèglement climatique. Et dans le même temps, les collectivités territoriales, Bergerac incluse, sont privées de moyens et de leur libre administration par l'État. Ce sont toutes ces batailles que nous nous engageons aujourd'hui à mener afin que Bergerac soit une ville respectueuse de toutes et tous, solidaire, protectrice, fraternelle, dynamique et innovante. Car oui, à l'échelon communal, nous pouvons résister à ces crises et agir concrètement sur le quotidien de chacune et chacun. Avec des services publics accessibles, des politiques sociales de proximité, le soutien aux associations, la défense des biens communs, l'accueil digne de toutes et tous, la transition écologique, l'accès à la culture, à

l'école, au logement, à l'alimentation, aux transports, à la santé, à l'espace public. Ce ne sont pas là des sujets techniques mais bien des choix politiques que nous assumons pleinement vouloir porter. Je voudrais ajouter qu'en cette année du 90^{ème} anniversaire de la fondation du Front Populaire, la haine et l'exclusion n'auront pas leur place dans cette Ville. Nous saurons le rappeler à toutes celles et tous ceux qui les propagent. Je tiens d'ailleurs à saluer et remercier la présence dans cette salle des anciens membres des équipes municipales qui nous ont précédés, qui sont ici-présents, et tout particulièrement celle de notre camarade Irène SAPIR, la doyenne des élus de Bergerac et c'est une femme, je tiens vraiment... oui, on peut le faire. (applaudissements) Nous ferons tout ici pour entretenir et perpétuer l'héritage précieux de ton combat contre le fascisme et pour le vivre ensemble. Face aux crises globales, la réponse commence localement, et c'est peut-être là, dans ce premier échelon démocratique, que se joue une part décisive de notre avenir collectif. C'est avec cette boussole qu'est l'intérêt de toutes les Bergeracoises et tous les Bergeracois, que Fabien RUET a mené notre liste du rassemblement de la Gauche, Bergerac au Quotidien, et a réuni près de 44 % des suffrages. Et c'est naturellement qu'au nom de l'ensemble des élus de la nouvelle majorité, que je propose la candidature de Fabien RUET, notre chef de file, au poste de Maire. Nous savons pouvoir compter sur lui, sur toi, pour qu'à l'échelle de la commune, la démocratie cesse d'être un concept mais bel et bien une pratique vivante, et pour conduire notre Ville avec la volonté de répondre aux attentes et aux besoins de toutes et tous. Je vous remercie de votre attention. »

M. MARCILLAC : « Alors je voulais vous prévenir que le vote est réalisé à bulletin secret et que, si c'est nécessaire, il y a 2 isolements qui sont mis à disposition. L'urne va circuler et les conseillers mettront le bulletin à l'intérieur. Donc nous allons commencer le vote. A l'appel de votre nom, l'urne va circuler, vous mettrez votre bulletin à l'intérieur.

(déroulement du vote – appel – dépouillement)

Vous pouvez nous annoncer le scrutin.

Résultat du scrutin : Fabien RUET 26 voix et 9 bulletins blancs.

Donc suite au scrutin, je déclare Monsieur Fabien RUET Maire de Bergerac. »

M. LE MAIRE : « Mesdames Messieurs, mes chers collègues, ce soir je ressens avant tout une immense gratitude. Gratitude envers les électeurs qui nous ont fait confiance, gratitude envers toutes celles et ceux qui se sont engagés dans cette campagne électorale, quels que soient leurs choix politiques. Gratitude, enfin, pour notre démocratie locale, vivante, exigeante, et profondément précieuse. Car oui, dans un monde où la guerre est à nos portes, où tant de peuples sont privés de liberté, nous avons ici, en France, à Bergerac, ce bonheur simple mais essentiel de pouvoir débattre, choisir et décider ensemble dans le respect et dans la paix. Je veux saluer la présence dans cette salle de 3 anciens maires de notre Ville : Daniel GARRIGUE, Dominique ROUSSEAU, et Jonathan PRIOLEAUD. Votre présence honore notre démocratie locale. Elle dit quelque chose d'important. A Bergerac, les responsabilités passent mais l'engagement pour la Ville demeure. Je veux également remercier chaleureusement celles et ceux qui me font l'honneur d'être à mes côtés aujourd'hui. Evidemment Irène SAPIR, dont le parcours de vie nous rappelle avec force et dignité ce que signifient les valeurs de la République. Jean CHAGNEAU, engagé de longue date, et notamment au service de notre chère rive gauche. Et Michel BOURGEOIS, mémoire vivante d'une histoire municipale engagée sous Louis PIMONT et faite de travail et de convictions. A travers vous, Messieurs, Madame, c'est toute une chaîne d'engagements que nous souhaitons saluer ce soir avec nous. Je voudrais aussi adresser un message d'amitié aux maires de nos communes jumelles, Nicolas DUFOUR à Repentigny, Massimo ISOLA à Faenza, Beata KLIMEC à Ostrow Wielkopolski, Mina HROUZA à Kénitra, et Steffen APELT à Hohen Neuendorf. Dans ce monde traversé par les tensions, les liens entre les peuples, les échanges, la fraternité concrète entre les villes et les habitants, sont plus précieux que jamais. Mes chers collègues, à vous, de la majorité et des minorités politiques du moment, à travers vous, c'est à toutes les Bergeracoises et tous les Bergeracois que je veux m'adresser. Le résultat de cette élection est clair mais il nous oblige. Je serai le Maire de toutes et tous dans le respect de notre laïcité, de celles et ceux qui ont voté pour nous, de celles et ceux qui ont fait un autre choix, et aussi de celles et ceux qui ne se sont pas déplacés aux urnes dimanche dernier. Je serai le Maire de tous les quartiers de Bergerac, des Vaures à la Madeleine, de Naillac, Jean Moulin à la Catte, du centre-ville à nos hameaux périphériques. Sachez que je mesure pleinement la responsabilité qui nous a été confiée. Les Bergeracois ont voté pour une méthode, pour une façon de faire, une méthode simple, partir de leur quotidien : les trottoirs abîmés, l'éclairage insuffisant, la propreté de la ville, l'accès aux soins, les difficultés à se déplacer, les besoins de sécurité, le besoin de considération. Tout cela, ce n'est pas accessoire, c'est la vie réelle. Aussi, nous avons le devoir de nous engager sur l'essentiel : améliorer concrètement la vie dans chaque quartier, redonner du pouvoir d'agir aux habitants via de nouvelles modalités de démocratie citoyenne, renforcer les services publics, établir des relations de confiance entre la Ville et notre Communauté d'Agglomération, garantir les sécurités du quotidien, préparer l'avenir sans oublier personne et s'adapter aux changements climatiques. Être Maire, ce n'est pas être au-dessus, c'est animer un collectif d'élus et d'agents. C'est être au travail. Je souhaite être un maire présent, accessible et à l'écoute, un maire qui se déplace, un maire qui rendra compte, un maire qui associe. Nous

aurons une exigence forte : la rigueur et la transparence. Chaque euro dépensé devra être utile. Chaque projet devra être expliqué. Chaque décision devra être assumée. Mais au-delà des politiques publiques, nous voulons porter une conviction simple, une ville ne se résume pas à ses équipements, elle se construit par les liens entre ses habitants. C'est pourquoi nous soutiendrons la vie associative et le bénévolat, la culture et le sport. C'est pourquoi nous favoriserons les rencontres entre les générations. Une ville à hauteur d'enfant, une ville de l'inclusion, et une ville accessible à toutes les personnes en situation de handicap. C'est pourquoi nous défendrons une ville solidaire, apaisée et respectueuse des principes fondamentaux de notre République. C'est aussi pourquoi la lutte contre les violences sexuelles et sexistes sera la grande cause du mandat. Bergerac a tout pour réussir, des talents, des agents municipaux aux qualités multiples, des associations et des bénévoles formidables, des entreprises engagées, un patrimoine exceptionnel, une identité forte. Mes chers collègues, Mesdames Messieurs, je n'oublie pas d'où je viens. Mes parents m'ont transmis des valeurs de modestie, de travail et d'honnêteté. Je mesure la chance que j'ai de pouvoir les remercier publiquement à cette tribune. Je suis aussi un enfant de l'école de la République et chaque jour, je lui en suis reconnaissant. Je ne serai pas un maire de discours, quand bien même je me livre à cet exercice ce soir devant vous. Je veux être un maire des actes aux côtés d'une équipe qui répare, qui améliore, qui construit, et qui tient ses engagements. Il n'y a pas de victoire personnelle, il n'y a qu'une responsabilité collective. Nous sommes au travail, avec humilité, avec détermination, et avec une seule boussole : faire vivre Bergerac au quotidien. Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Monsieur PRIOLEAUD, Monsieur GERARD. Il y a d'autres prises de parole ? Monsieur PRIOLEAUD, vous avez la parole. »

M. PRIOLEAUD : « Merci. Chers collègues du Conseil Municipal, d'abord, nous remercions tous les Bergeracois qui ont voté pour nous les 15 et 22 mars. Après ces 6 années de mandat, beaucoup de maires sortants ont été battus. La vie publique est ainsi faite, il faut accepter le vote démocratique. Avons-nous mal expliqué certaines décisions ? Avons-nous fait des choix mal compris par les habitants ? Le temps qui vient doit nous être utile pour comprendre, pour écouter, analyser, afin de proposer ultérieurement une alternative claire. Les Bergeracois l'ont voulu ainsi, 2 mandats de Daniel GARRIGUE entre 1995 et 2008, suivi d'un mandat de Dominique ROUSSEAU, puis 2 nouveaux mandats, l'un avec l'équipe de Daniel GARRIGUE où j'étais présent et l'autre avec moi-même. L'histoire se répétera-t-elle à la fin de ce mandat ? L'avenir nous le dira. En attendant, les 3 groupes face à la majorité représentent plus de 56 % des votants, avec 5 135 voix sur les 20 829 électeurs, vous êtes élus avec moins d'un électeur sur quatre. C'est peu. »

M. LE MAIRE : « S'il vous plaît ! S'il vous plaît ! S'il vous plaît ! Le public n'est pas censé prendre la parole. Laissez Monsieur PRIOLEAUD finir son intervention et, contrairement à lui, je ne lui couperai pas le micro. »

M. PRIOLEAUD : « Moins d'un électeur sur quatre. C'est peu. Ces chiffres vous obligent à travailler avec tous les élus du Conseil Municipal, vous obligent à être plus ouvert vers tous, même ceux qui n'ont pas voté pour vous. Nous affirmons ici que face à vous, nous serons, et mon groupe ici-présent, nous serons des élus constructifs. Face à vous, nous serons des élus dévoués pour voir notre Ville aller dans le bon sens. Face à vous, nous sommes prêts à passer à l'action. A vous, dans les semaines qui viennent, de nous montrer quels élus vous souhaitez être. Avec ceux qui siègent à mes côtés, qui sont pour la plupart des élus sortants, nous avons peu apprécié l'absence trop régulière de certains élus d'autres groupes durant le dernier mandat, alors nous serons bien présents. Durant ce mandat, vous nous avez fait des reproches. Pas assez de place dans le journal municipal, aurons-nous plus de place ? Pas de visibilité sur les réseaux sociaux, allez-vous nous en donner l'opportunité ? L'horaire du Conseil à 16h30, allez-vous le déplacer ? Des élus non indemnisés, allez-vous le faire ? Des élus qui n'avaient pas de siège par exemple à Urbalys Habitat, allez-vous en décider autrement ? Nous avons toujours été transparents, serez-vous toujours dans cette même démarche ? Et enfin, nous avons soutenu, nous avons bien soutenu votre entrée au sein du Bureau de l'Agglomération lors des 2 précédents mandats, prendrez-vous ce même engagement ? Nous verrons très rapidement si vous êtes aussi ouvert que vous le dites et si l'intelligence collective sera un des leviers que vous allez privilégier au sein de ce Conseil et des commissions de travail. Je vous remercie. »

M. LE MAIRE : « Avant de donner la parole à Monsieur GERARD, j'enregistre une demande de parole de Monsieur CHOUET. Je vais vous répondre Monsieur PRIOLEAUD assez rapidement. D'abord parce que, pour constater que si vous aviez accordé satisfaction aux demandes que je vous ai faites, vous n'auriez pas à formuler les questions que vous formulez ce soir quant au respect des droits de l'opposition. S'il vous plaît. Sachez simplement que l'opposition sera respectée et que pour le coup, vous verrez comme c'est agréable d'être respecté quand on est un élu municipal d'opposition. Non, le Conseil Municipal n'aura plus lieu à 16h30, pour la simple et bonne raison qu'il y a ici des actifs pour qui c'est difficile de se libérer. Oui, il y aura des possibilités de prise en charge des frais de garde pour les parents qui ont les charges électives à remplir par rapport à cela. Et oui, évidemment, nous allons étudier l'expression de l'opposition, que ce soit dans le magazine municipal ou dans les supports numériques, et nous allons prendre le temps de modifier le règlement intérieur. Quant à ce que vous demandez au niveau de l'Agglomération, il ne vous échappe pas que je ne suis pas aux responsabilités à l'Agglomération et que c'est l'objet d'une autre discussion, dont je ne suis pas maître aujourd'hui. Je vous remercie pour votre intervention pleine de sagesse et de modestie. Il n'en demeure pas moins que je laisse la parole maintenant à Monsieur Christian GERARD. »

M. GERARD : « Monsieur le Maire, mes chers collègues. Avant toute chose, permettez-moi d'adresser mes remerciements les plus sincères à l'ensemble des Bergeracois. Je souhaite remercier tout particulièrement celles et ceux qui nous ont accordé leur confiance et ont permis à notre liste d'obtenir 3 sièges dans ce Conseil Municipal. Mais je tiens également à saluer l'ensemble des électeurs, quels que soient leurs choix. Car au-delà des résultats, c'est bien l'expression démocratique qui s'est faite entendre et cela mérite d'être respecté. Je tiens également à féliciter l'ensemble des conseillers municipaux nouvellement élus, ainsi que vous, Monsieur le Maire, pour votre élection. Nous avons désormais collectivement la responsabilité de servir notre Ville et ses habitants. Aujourd'hui, le temps de l'élection est derrière nous, celui du travail commence. Je forme le vœu que ce mandat soit placé sous le signe du respect, du dialogue, et surtout du service des Bergeracois. Nos concitoyens attendent de nous des résultats concrets, des décisions efficaces et une gestion à la hauteur des enjeux. Pour notre part, les élus du Rassemblement National assureront pleinement leur rôle. Nous serons une opposition constructive, cela signifie que nous assurerons, nous saurons travailler, pardon, avec la majorité chaque fois que les décisions iront dans l'intérêt des Bergeracois, mais cela signifie aussi que nous saurons nous opposer avec détermination lorsque ce ne sera pas le cas. Nous serons particulièrement vigilants quant à la réalisation de nombreuses promesses qui ont été faites durant cette campagne. Les Bergeracois attendent des actes. La sécurité, l'état et l'entretien de la voirie et le dynamisme de notre Ville sont des propositions communes que nous regarderons scrupuleusement. Ces sujets ne sont pas accessoires, ils touchent directement au quotidien des habitants. Notre engagement est clair : défendre l'intérêt général, être présent, sérieux et exigeant. Bergerac mérite une gestion rigoureuse, une ambition forte et une action concrète. Merci. »

M. LE MAIRE : « Merci Monsieur GERARD. Est-ce qu'il y a une autre intervention ? Monsieur ROUX, est-ce que vous voulez vous exprimer ? »

M. ROUX : « Je vous avoue que je n'avais pas préparé d'intervention pour ce soir, mais je remercie les électeurs qui nous ont fait confiance lors des 2 scrutins. Nous, nous serons, personnellement aujourd'hui je suis seul donc je ne sais pas si je peux être un groupe d'ailleurs, un groupe à moi tout seul, nous serons vigilants. Vigilants par rapport à vos promesses parce que, effectivement, il y en a beaucoup des promesses. Donc on sera une opposition ferme, résolue et constructive. »

M. LE MAIRE : « Je vous remercie Monsieur ROUX et n'y voyez pas une volonté de vous piéger mais justement de vous permettre de vous exprimer au nom, on dira, de votre groupe et on se verra pour définir les modalités de votre expression, de façon à ce que vous ne soyez pas pénalisé par le règlement intérieur qu'il faut modifier en conséquence. Mes chers collègues, nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour qui consiste en la détermination du nombre d'adjoints. »

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

INTERVENTION

M. LE MAIRE : « Nous disposons d'un nombre d'adjoints qui correspond à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 10 adjoints. Et je vous propose de fixer le nombre à 10. Est-ce que quelqu'un s'abstient ? Est-ce que quelqu'un vote contre ? Donc le nombre d'adjoints fixé à 10 est adopté à l'unanimité. »

DÉLIBÉRATION

Acte n°D20260014

Rapporteur : Fabien RUET

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-2 ;

VU le résultat des élections municipales du 22 mars 2026 et la proclamation des membres du conseil municipal ;

VU la séance d'installation du conseil municipal en date du vendredi 27 mars 2026 et l'élection de monsieur Fabien RUET, en qualité de maire de Bergerac ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints au maire, sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que l'effectif légal du conseil municipal de Bergerac est de 35 membres et que, par conséquent, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 10.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE DÉCIDER** que le nombre d'adjoints au maire de la commune de Bergerac est fixé à 10.

Adopté par 35 voix pour : Fabien RUET, Christian SAUBADU, Julie TEJERIZO, Philippe MALLARD, Christine FRANCOIS, François DUHANT, Sandrine HALTER, Roger AUBRY, Séverine PONS, Laurent PESLERBE, Nathalie BRULIN, Jean-Luc MARCILLAC, Daniel GRUNTZ, Thierry LARELLE, Hélène CORMIER, Catherine TAVEAU, Mariëlle MARTIGNAGO-DUVERT, Jacqueline SIMONNET, Valérie BOURNAZEL, Farid EL KADI, Hélène LEHMANN, Julien CHOUET, Romuald PIVETEAU, Agathe SAUMET-ROCHE, Tom PHILIPPE, Gaëlle SCHNEIDER, Christophe ROUSSEAU, Laurence ROUAN, Jonathan PRIOLEAUD, François CORNET, Vanessa GOGUILLON, Christian GERARD, Thierry ROUX, Joaquina WEINBERG, Fabien MARTY.

ÉLECTION D'ADJOINTS

INTERVENTION

M. LE MAIRE : « Je vous rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du Conseil Municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT). Je vous laisse un petit moment de réflexion, quelques secondes de réflexion pour le dépôt, me déposer la liste de candidats aux fonctions d'adjoints. J'ai une première liste. Est-ce qu'il y a une seconde liste ? S'il n'y a pas de liste autre que celle que j'ai sous les yeux, je vais donc vous soumettre au vote la liste des candidats que je propose au poste d'adjoints. Monsieur Christian SAUBADU premier adjoint ; Madame Julie TEJERIZO deuxième adjointe ; Monsieur Philippe MALLARD troisième adjoint ; Madame Christine FRANCOIS quatrième adjointe ; Monsieur François DUHANT cinquième adjoint ; Madame Sandrine HALTER sixième adjointe ; Monsieur Roger AUBRY septième adjoint ; Madame Séverine PONS huitième adjointe ; Monsieur Laurent PESLERBE neuvième adjoint ; et Madame Nathalie BRULIN dixième adjointe. Le scrutin est ouvert. Nous allons faire passer l'urne parmi vous, dans l'ordre de la liste des présents. Je vais commencer.

(liste des conseillers appelés à voter et à déposer leur bulletin dans l'urne)

(Déroulement du vote)

Le scrutin est clos. Je demande donc aux deux assesseurs de procéder au dépouillement.

Bien, donc les 10 adjoints tels qu'ils vous ont été énoncés sont donc élus et je les invite à s'installer en tant qu'adjoints. A Julie TEJERIZO et à Christian SAUBADU de venir à mes côtés. Tu peux venir aussi. Nous allons procéder, si vous le voulez bien, au dernier point de l'ordre du jour, qui est la charte de l'élu local. »

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL ET INFORMATION SELON LAQUELLE ILS ONT ÉTÉ DESTINATAIRES PAR MAIL, DES CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS MUNICIPAUX (EXTRAIT DU CGCT)

INTERVENTION

M. LE MAIRE : « Je dois vous en donner lecture. Elle vous a été transmise en totalité par mail et vous en avez une version papier sur vos tables devant vous. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, ainsi que les lois et les symboles de la République. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimés par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions prises dans le cadre de ses fonctions. L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 €, dont il a bénéficié en raison de son mandat. Et que je l'invite, par ailleurs, à décliner en amont. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif. Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions. La prise en charge des frais exposés dans les conditions prévues par la loi. Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la Sécurité Sociale, dans les conditions prévues par le Code de la Sécurité Sociale et à des régimes

spéciaux définis par le présent Code. Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le Code Pénal, les lois spéciales et le présent Code. Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. A ce titre, je vous indique que tous les élus de la majorité suivront une formation obligatoire contre les violences sexuelles et sexistes. Je laisse la porte ouverte aux élus de l'opposition s'ils souhaitent y participer. Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue, et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures. Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L1111 alinéa 13. Un décret en Conseil d'État détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues. Mes chers collègues, soyons à la hauteur de ces engagements, soyons respectueux de la loi, ayons toujours le sens qu'il faut servir avant se servir. Une fois lecture faite de la charte de l'élu local, nous arrivons au terme de Conseil Municipal. Je dois vous informer que le prochain Conseil Municipal se tiendra ici-même le 2 avril à 18h. Je voudrais souhaiter un bon anniversaire à Madame HALTER, qui est adjointe, par la même occasion, et surtout souhaiter un bon départ à la retraite à Madame Evelyne ROCHE qui est une agent dévouée de la municipalité et qui termine ce soir ses fonctions, qu'elle soit remerciée pour son professionnalisme. »

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

INTERVENTION

M. LE MAIRE : « Il faudra que le Doyen d'âge, le Secrétaire et les assesseurs signent les 2 exemplaires du procès-verbal, de façon à ce que tout soit complet. Il est 19h28, je déclare la séance levée. Nous vous invitons à un verre de l'amitié qui sera servi dans la salle des pas perdus ici-même. »

	INSTALLATION
	Appel nominal et quorum
	Désignation du secrétaire de séance
	Élection du Maire
	Détermination du nombre d'adjoints
	Élection Des Adjoints
	Lecture de la Charte de l'Élu Local et information selon laquelle ils ont été destinataires par mail, des conditions d'exercice des mandats municipaux (extrait du CGCT)
	Clôture du Procès-Verbal

La séance est levée à 19 h 28.

Le Maire,

Fabien RUET	
-------------	--

Le secrétaire de séance,

Roger AUBRY	
-------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Julie TEJERIZO	
Jean-Luc MARCILLAC	
Catherine TAVEAU	
Daniel GRUNTZ	
Hélène LEHMANN	
Julien CHOUET	
Hèlène CORMIER	
Tom PHILIPPE	
Jacqueline SIMONNET	
Sandrine HALTER	
Christian SAUBADU	
Agathe SAUMET-ROCHE	
Farid EL KADI	
Gaëlle SCHNEIDER	
Thierry LARELLE	
Christine FRANCOIS	
Philippe MALLARD	
Valérie BOURNAZEL	

François DUHANT	
Séverine PONS	
Laurent PESLERBE	
Nathalie BRULIN	
Romuald PIVETEAU	
Marielle MARTIGNAGO-DUVERT	
Jonathan PRIOLEAUD	
Laurence ROUAN	
Christophe ROUSSEAU	
Joaquina WEINBERG	
Fabien MARTY	
Christian GERARD	
Vanessa GOGUILLON	
François CORNET	
Thierry ROUX	